

S É N A T

MARS 1977

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 30 mars 1977. — *Présidence de M. Jacques Ménard, vice-président.* — La commission a procédé à la désignation de rapporteurs pour des projets de loi tendant à ratifier plusieurs conventions internationales. Les rapporteurs ont ensuite présenté leurs conclusions à la commission.

M. Jacques Ménard a été nommé rapporteur du projet de loi n° 125 (1976-1977), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur les droits fondamentaux des nationaux, signé à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974.

Il a indiqué que cet accord franco-congolais sur les droits fondamentaux des nationaux faisait partie d'un ensemble constituant les nouveaux accords de coopération avec le Congo dont plusieurs ont été soumis à ratification parlementaire au mois d'avril 1975.

Le retard apporté à l'examen de cet accord est dû à la nécessité d'examiner sa compatibilité avec les nouvelles lois françaises restreignant l'immigration. Les dispositions qu'il contient ont pour objet de garantir l'exercice des libertés publiques de tout national de l'une des parties sur le territoire de l'autre. Il s'applique à environ 8 000 Français résidant au Congo et à 3 000 Congolais résidant en France.

Après un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. Pinton et Bosson, la commission a adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

M. Pierre Giraud a été nommé rapporteur du projet de loi n° 126 (1976-1977), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Laboratoire européen de biologie moléculaire relatif aux privilèges et immunités dudit laboratoire en France, signé à Paris le 3 mars 1976.

Le rapporteur a indiqué que le Laboratoire européen de biologie moléculaire, dont le siège principal est à Heidelberg, possède une antenne implantée en France, ce qui justifie l'accord de siège passé avec notre pays afin de faciliter le bon fonctionnement de l'organisation.

Les conclusions favorables du rapport de M. Giraud ont été adoptées.

M. Charles Bosson a, ensuite, été désigné comme rapporteur des projets de loi :

— n° 127 (1976-1977), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la convention de la Conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973 ;

— n° 128 (1976-1977), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la convention de la Conférence de La Haye de droit international privé concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973 ;

— n° 174 (1976-1977), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la convention sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits, faite à La Haye le 2 octobre 1973.

Sur les deux premières conventions concernant les obligations alimentaires, M. Bosson a présenté un rapport d'ensemble et s'est attaché à montrer l'intérêt d'une uniformisation des règles

de droit en matière d'obligations alimentaires, qui favorisera le recouvrement des droits des créanciers d'aliments parmi les pays signataires des conventions de La Haye.

Après une intervention de M. Péridier, qui a souligné le sérieux des travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé, les rapports de M. Bosson ont été adoptés par la commission.

M. Charles Bosson a ensuite présenté son rapport sur le troisième projet qui a été adopté par la commission.

M. René Jager, qui avait fait acte de candidature pour le rapport sur le projet de loi n° 129 (1976-1977), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du **protocole portant amendement** à la convention du 27 octobre 1956 entre la **République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg** au sujet de la **canalisation de la Moselle**, signé à Trèves le 28 novembre 1974, a été nommé rapporteur. En son absence, M. Ménard a donné connaissance de son rapport.

Les conclusions favorables ont été adoptées par la commission.

Mme Janine Alexandre-Debray a été nommée rapporteur des projets de loi :

— n° 201 (1976-1977) autorisant la ratification du **protocole portant amendement** à l'article 50 (a) de la **convention relative à l'aviation civile internationale** du 7 décembre 1944, signé à Montréal le 16 octobre 1974 ;

— n° 205 (1976-1977) autorisant l'approbation de l'**accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe**, fait à Paris le 2 septembre 1949 (ensemble un accord complémentaire du 18 mars 1950 et quatre protocoles additionnels des 6 novembre 1952, 15 décembre 1956, 6 mars 1959 et 16 décembre 1961).

Sur le premier projet, Mme Janine Alexandre-Debray a indiqué que le protocole soumis à ratification avait seulement pour objet de porter de 30 à 33 le nombre des membres du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale.

Le rapport a été adopté par la commission.

Sur le second projet de loi concernant les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, le rapporteur a tenu à souligner son étonnement et sa réprobation devant le retard considérable apporté par le Gouvernement à la ratification d'un accord concernant les privilèges et immunités d'une organisation comme le Conseil de l'Europe dont le siège est dans notre pays et que tous nos partenaires ont ratifié depuis longtemps.

Après un échange de vues au cours duquel MM. Périquier et Pinton ont appuyé les remarques du rapporteur, les conclusions favorables de celui-ci ont été adoptées par la commission.

M. Pierre Giraud a, ensuite, été désigné comme **rapporteur** des projets de loi :

— n° 209 (1976-1977) autorisant l'**adhésion** du Gouvernement de la République française aux **protocoles** portant troisième **prorogation** de la **convention sur le commerce du blé** et de la **convention relative à l'aide alimentaire** constituant l'accord international sur le blé de 1971 ;

— n° 210 (1976-1977) autorisant le Gouvernement de la République française à approuver l'**accord international** de 1976 sur le **café**, ensemble deux annexes, fait à Londres le 3 décembre 1976 ;

— n° 211 (1976-1977) autorisant le Gouvernement de la République française à approuver l'**accord international** de 1975 sur le **cacao**, ensemble six annexes, fait à Genève le 20 octobre 1975.

Le rapporteur a exposé le mécanisme de ces trois accords de produits qui sont en fait la reconduction d'accords antérieurs mais qui constituent les éléments d'une politique d'organisation mondiale des marchés qui devrait permettre un développement plus harmonieux de l'économie des pays du tiers monde et des échanges internationaux.

La commission a adopté les rapports présentés par M. Giraud.

DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR LA RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE

Mercredi 23 mars 1977. — *Présidence de M. Jean Boinvilliers, président.* — La délégation parlementaire a d'abord entendu le **rapport** de **M. Joël Le Tac** sur les **projets de modifications aux cahiers des charges des organismes et des sociétés de radiodiffusion et de télévision.** Ces modifications concernent notamment le pourcentage pour 1977 des émissions de fiction que les sociétés de programme devront consacrer aux émissions d'origine française et la définition de la production lourde, réservée à la Société française de production (S. F. P.), que les sociétés ne sont pas autorisées à réaliser par leurs propres moyens.

M. Le Tac a souligné au préalable que les modifications proposées ne revêtaient qu'une importance mineure et qu'un autre ensemble de modifications d'une ampleur beaucoup plus grande devrait être soumis dans quelques mois à la délégation parlementaire.

La délégation parlementaire, suivant son rapporteur, a donné un avis favorable aux modifications proposées, sous réserve d'un certain nombre d'observations et de quelques modifications, M. Georges Fillioud et M. Jack Ralite s'abstenant sur l'ensemble.

M. Boinvilliers a ensuite soumis à la réflexion de la délégation le **problème de l'information sur les travaux parlementaires**. A son avis, cette information, telle qu'elle est actuellement organisée par l'article 12 des cahiers des charges, n'est pas satisfaisante pour le téléspectateur. La retransmission des débats par les sociétés de programme TF 1 et A 2, souvent trop rigide, ne répond pas au rôle d'information civique que l'on devrait en attendre. Il conviendrait d'élargir et de diversifier ces émissions, sous le contrôle des bureaux des Assemblées.

M. Cluzel a estimé pour sa part que la Radio-télévision française ne remplissait pas suffisamment son rôle d'information civique et que la délégation parlementaire devrait transmettre des observations en ce sens aux présidents des sociétés. Contestant l'intérêt de la retransmission des débats parlementaires, M. Cluzel a souhaité que les sociétés de programme donnent aux téléspectateurs une véritable information sur la vie parlementaire et permettent aux parlementaires, en tant que rapporteurs, de participer davantage aux débats télévisés.

Pour M. Ralite, les grands débats parlementaires conservent leur intérêt; il convient de les maintenir, tout en recherchant de nouvelles formes d'information sur le Parlement.

M. Boinvilliers a regretté, enfin, qu'à l'exemple du Bundestag, dont le service de presse et d'information est très développé, le Parlement ne soit pas doté de services d'information plus étoffés qui seraient notamment chargés de promouvoir auprès des sociétés une nouvelle information sur le Parlement. Il a proposé la **constitution** au sein de la délégation d'un **groupe de travail** chargé d'étudier de nouvelles modalités d'information sur les travaux parlementaires à mettre en œuvre par les sociétés de télévision. Les résultats de cette étude seront soumis aux bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat.